



Accréditation n° 5-0614
Portée disponible sur www.cofrac.fr



processus certifié



Certificat n° FRCM22033
Période de validité : 01/02/2022 - 31/01/2025
Numéro de déclaration d'activité : 93050079705

Collectif 05

(Collectif des Actions d'Utilité Sociale 05 ASS)

Siège social :
Collectif 05 ASS - 44318194600015 - Rue du Colonel Roux 05000 Gap

Site :
Domaine du pont neuf, 05200 Embruns

La Commission de Certification de CertUp déclare que l'organisme susmentionné a été audité avec succès.
L'organisme répond aux exigences du **Référentiel national** telles que spécifiées en bas de page.

La certification porte sur la catégorie d'actions suivante :
actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°)

Pour la Commission de Certification,

Sophie De Vylder
Manager certification
01/02/2022

Le Référentiel national découle de l'article L.6316-1 du code du travail. Le programme de certification correspondant se retrouve dans les textes légaux de référence, consultables sur www.legifrance.gouv.fr, et sont relatifs à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il s'agit des textes suivants, de ceux qui y sont cités et de leurs éventuelles adaptations ultérieures : 1. Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle; 2. Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences; 3. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail; 4. Guide de lecture du Référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail: <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guide-referentiel-national-qualite>

Pour toute information concernant la validité du certificat : CertUp SARL - 34, Quai de la Loire, 75019 Paris - Tél. +33 1 65 64 26 26 - info@certup.fr
Ce certificat reste la propriété de CertUp SARL.